



Mondercange, le 3 mars 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 6 mars 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 6 mars 2020 l'intervention suivante :

La gratuité du transport public généralisée au Luxembourg, du fait d'être unique au Monde, a fait grande impression sur les autres pays.

La Commune de Mondercange offre le service de bus sur demande « Mobus » qu'on peut classer également parmi les transports publics. Force est de remarquer que cette prestation de service n'est pas exempte de rémunération. Quoique le tarif soit très modique, son application demande un suivi administratif considérable.

Comme nous sommes d'avis que le jeu n'en vaut pas la chandelle, nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir nous fournir les réponses aux questions suivantes :

- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins entend soutenir l'action du Gouvernement tendant à offrir la gratuité des transports publics sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ?
- si oui, quand est-ce qu'il proposera au Conseil Communal d'abroger le règlement communal portant sur la tarification du service « Mobus » et avec quel effet ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK